

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE WISSEMBOURG CONFORMEMENT A L'ARTICLE 2313-1 DU CGCT

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur (Le Président) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non réalisées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget de la Communauté de Communes comporte le budget principal et 3 budgets annexes : ZAE Sud-Extension, ZAE Est et le dernier ZA TOURISTIQUE DRACHENBRONN.

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code Général des collectivités territoriales prévoit, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette synthèse devra faire l'objet d'une mise en ligne sur le site internet de la COMCOM après l'adoption par le conseil communautaire.

Le présent document a vocation à répondre à cette obligation et les projections budgétaires sont conformes aux orientations présentées le 27 février 2023.

Changement de la nomenclature comptable à compter du 1er janvier 2023 : passage à la M57

A compter du 1^{er} janvier 2023 la communauté de communes a adopté la nomenclature M57.

Ce changement implique :

- la disparition des chapitres budgétaires 020 et 022 « Dépenses imprévues ». Les montants habituellement inscrits dans ces chapitres jusqu'à 2022 sont repartis, à partir de 2023 dans les autres chapitres de la section de fonctionnement et de la section d'investissement
- l'amortissement des immobilisations au prorata temporis (à compter de la date de mise en service) et non en année pleine à compter du N+1

BUDGET PRINCIPAL

> Section de fonctionnement

En 2022 le montant inscrit au chapitre 022 « Dépenses imprévues » s'élevait à 401 900 €.

En 2023, ce montant est estimé à 421 800 €.

Les dépenses imprévues n'existant pas en M57, cette somme a été repartie entre les chapitres suivants :

- **011 « Charges générales »**: + 125 000€ inscrits sur l'article 6288 « Autres services extérieurs » (les dépenses initiales de ce chapitre ont été estimées à 547 100€)
- **014 « Atténuation de produits »** : + 150 000€ qui ont été rajoutés à l'article 7392221 « Reversement FPIC » (les dépenses initiales de ce chapitre ont été estimées à 2 192 000€)
- **65 « Autres charges de la gestion courante »** : + 75 000 € ont été rajoutés à l'article 65888 « Autre » (les dépenses initiales de ce chapitre ont été estimées à 2 059 100€)
- **66 « Charges financières »**: + 21 800€ ont été répartis entre les articles 66111 « Intérêts » et 6688 « Autres » (les dépenses initiales de ce chapitre ont été estimées à 43 000€)

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>			
CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	OBSERVATIONS
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	462 600,00 €	672 100,00 €	Eau, énergie, maintenance, assurances, affranchissement,
012 CHARGES DE PERSONNEL	760 000,00 €	850 000,00 €	13 agents titulaires, 2 agents contractuels, 1 agent mutualisé avec la Ville de Wbg, 1 vacataire et 1 agent saisonnier sur 6 mois
014 ATTENUATION DES PRODUITS	2 075 000,00 €	2 342 000,00 €	SMICTOM, FPIC, FNGIR, reversement taxe de séjour et taxe GEMAPI
65 AUTRES CHARGES DE LA GESTION COURANTE	1 862 700,00 €	2 106 100,00 €	Indemnités élus, subventions, participation Alsace Verte, postes mutualisés avec la com com Sauer Pechelbronn
66 CHARGES FINANCIERES	21 000,00 €	64 800,00 €	Intérêts des emprunts et frais de la ligne de trésorerie
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00 €	10 000,00 €	Annulations titres exercices antérieurs
68 PROVISIONS	15 000,00 €	3 000,00 €	Provision pour les impayés REOM
022 DEPENSES IMPREVUES	401 900,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES	5 604 200,00 €	6 048 000,00 €	
023 VIREMENT A L'INVESTISSEMENT 042 OPERATIONS D'ORDRE	1 154 054,00 € 385 550,00 €	1 500 000,00 € 520 000,00 €	Amortissements
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 539 604,00 €	2 020 000,00 €	, and essements
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 143 804,00 €	8 068 000,00 €	

Les dépenses de fonctionnement prévues en 2023 seront en hausse par rapport à celles de 2022.

L'inflation générale impacte fortement certains postes de dépenses, surtout au chapitre 011 « Charges générales », mais aussi au chapitre 65 « Autres charges de la gestion courante ».

En effet, ce chapitre englobe les participations versées par la communauté de communes aux associations chargées de la gestion des structures périscolaires et du multi-accueil intercommunal dans le cadre des Délégations de Service Public (DSP) en cours.

Les deux délégataires sont confrontés à l'augmentation significative des coûts d'exploitation due à l'inflation générale et les différentes revalorisations salariales.

Pour atténuer la participation financière de la collectivité une augmentation des tarifs pour les usagers sera proposée à compter de la rentrée scolaire 2023.

Par ailleurs:

- Le SMICTOM a augmenté les participations des collectivités de 4%. La communauté de communes du Pays de Wissembourg devra s'acquitter de la somme de 1 676 000€ (en 2022 cette participation s'élevait à 1 611 000€)
- Les actions de promotion du territoire de la communauté de communes du Pays de Wissembourg prévues en 2023 s'élèvent à 50 000€
- Dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale avec la CAF, le diagnostic partagé sur les services proposés aux familles a été reporté à l'année 2023. Coût : 20 000€, la CAF subventionnera cette dépense à hauteur de 7500€.
- Les indemnités à verser aux commissaires- enquêteurs pour les différentes enquêtes publiques concernant les modifications du PLUi s'élèvent à 27 000€.

REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT 66 CHARGES FINANCIERES: 1.1% **67 CHARGES** 68 PROVISIONS: **EXCEPTIONNELLES: 0,2%** 0,05% 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL: 11,1% 012 CHARGES DE PERSONNEL:14,1% 65 AUTRES CHARGES **DE LA GESTION** COURANTE: 34,8% 014 ATTENUATION DE **PRODUITS: 38,7%**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	OBSERVATIONS
013 ATTENUATION DES CHARGES	- €	- €	Indemnités journalières
70 PRODUITS DES SERVICES ET DES VENTES	1 893 000,00 €	1 869 300,00 €	REOM, facturation BMAT, vente composteurs et bacs OM, refacturation: voyage seniors, péri Drachenbronn (CCOF) et divers.
73 IMPOTS ET TAXES	1 285 000,00 €	1 439 000,00 €	Fraction TVA suite à la suppression de la TH
731 FISCALITE LOCALE	1 778 000,00 €	1 859 000,00 €	Taxes foncières, taxe d'habitation résidences secondaires, fiscalité de zone, taxe GEMAPI, taxe de séjour
74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	515 000,00 €	568 000,00 €	DGF, allocations compensatrices, subvention CAF 67 la gestion du Relais Petite Enfance et le poste du chargé CTG
75 AUTRES PRODUITS DE LA GESTION COURANTE	15 535,08 €	16 009,58 €	Loyer antenne ORANGE dans la ZAE SUD EXT, remboursement part salariale tickets restaurant
78 REPRISES SUR PROVISION	14 000,00 €	- €	En 2022: reprise provision pour les impayés REOM constituée en 2021. En 2023: changement de méthode, pas d'écriture comptable
TOTAL RECETTES REELLES	5 500 535,08 €	5 751 309,58 €	
042 OPERATIONS D'ORDRE	67 680,00 €	80 000,00 €	Reprises subventions
002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 575 588,92 €	2 236 690,42 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 143 804,00 €	8 068 000,00 €	

Les recettes réelles de fonctionnement de notre collectivité sont constituées principalement de la fiscalité directe, de la fraction de la TVA nationale qui compense la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, des dotations, des subventions et de la refacturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

Pour l'année 2023 aucune augmentation des taxes n'a été prévue. Les taux restent donc identiques à ceux de l'année 2022 :

- Taxe d'habitation additionnelle : 6.92%

- Taxe foncier bâti: 4.21 %

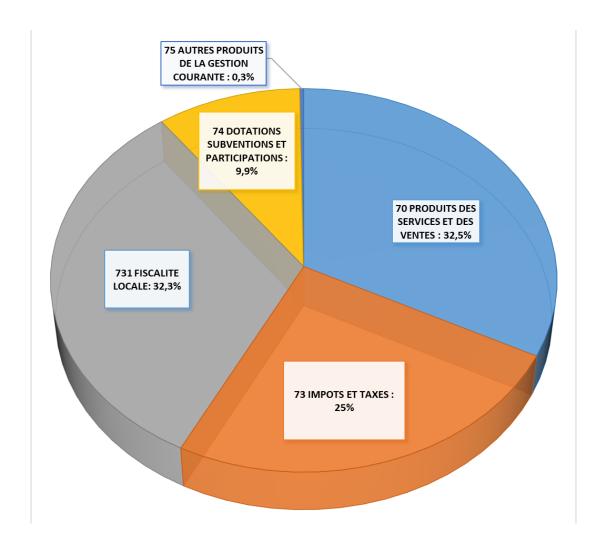
Taxe foncier non bâti: 15.89 %

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE): 5.24 %

Cotisation Foncière des Entreprises de zone (CFE) : 21.00 %

Le produit de la taxe GEMAPI a été fixé à 120 000€ pour l'année 2023.

REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



> Section d'investissement

A l'instar de la section de fonctionnement, les dépenses imprévues ne peuvent plus être inscrites au chapitre 020.

En 2022 le montant initialement inscrit au chapitre 020 « Dépenses imprévues » s'élevait à 400 000 €. Mais 125 000€ ont fait l'objet d'un virement vers le chapitre 23 « Immobilisations en cours ».

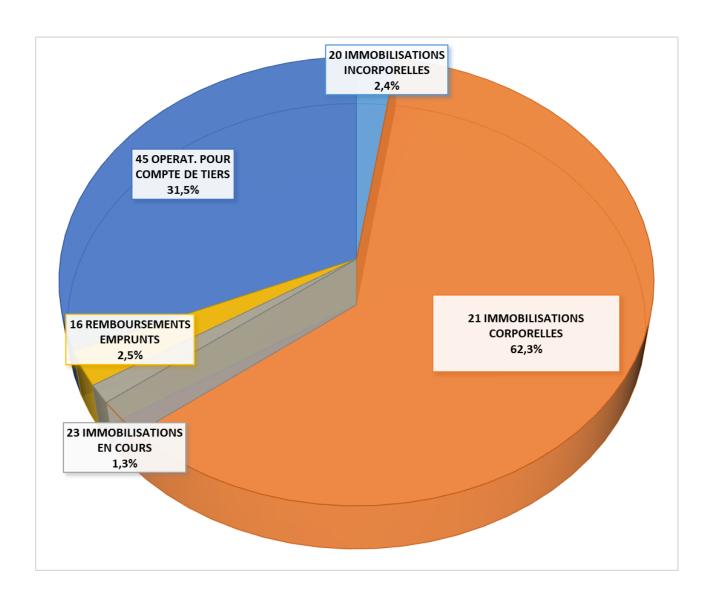
En 2023, ce montant est estimé à 370 850 €. Il est reparti entre les chapitres 20 « Immobilisations incorporelles » et 21 « Immobilisations corporelles » pour faire face aux éventuelles dépenses nouvelles et les risques d'augmentations des coûts des travaux pouvant survenir au fur et à mesure d'avancement des différents chantiers.

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			
CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	OBSERVATIONS
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	178 000,00 €	178 000,00 €	PLUi, études, logiciels
204 SUBV.D'EQUIPEMENT VERSEES	25 000,00 €	- €	En 2022 : participation versée à la Ville de Wissembourg pour l'acquisition de la micro- folie nomade
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 742 458,00 €	4 657 000,00 €	Voir principales dépenses ci-après
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	125 000,00 €	100 000,00 €	Avances forfaitaires pour les marchés des travaux
16 REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	172 000,00 €	190 000,00 €	Y compris une prévision pour le nouvel emprunt
020 DEPENSES IMPREVUES	275 000,00 €		N'existe plus en M57.
45 OPERAT. POUR COMPTE DE TIERS	1 526 000,00 €	2 356 000,00 €	Maîtrise d'Œuvre et travaux Plan Vélo pour le compte de la CCOF
TOTAL DEPENSES REELLES	6 043 458,00 €	7 481 000,00 €	
040 OPERATIONS D'ORDRE	67 680,00 €	80 000,00 €	Reprises subventions
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	213 000,00 €	Reprise des avances forfaitaires
TOTAL	6 111 138,00 €	7 774 000,00 €	

Principales dépenses pour le chapitre 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

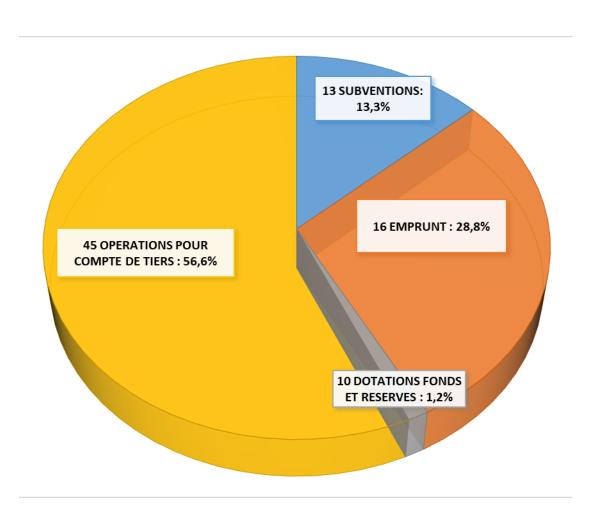
- Plan Vélo (travaux et maitrise d'œuvre, y compris les RAR) : 1 950 000€ TTC
- Construction de la cantine scolaire à Riedseltz : 1 700 000€ TTC
- Plan Paysage: 410 000€ TTC
- Développement touristique : 200 000€
- Travaux de rénovation des gîtes à la Maison Ungerer : 36 000€
- Divers travaux sur les bâtiments intercommunaux (crèche, structures périscolaires, siège): 30 000€ TTC
- Achat d'un véhicule pour les structures périscolaires : 25 000€

REPARTITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>			
CHAPITRE	BP 2022	BP 2023	OBSERVATIONS
13 SUBVENTIONS	457 000,25 €	554 775,00 €	Subventions pour Plan Vélo, et
13 30DVLN110N3	457 000,25 €	334 773,00 €	cantine de Schleithal
16 EMPRUNT	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €	La souscription de l'emprunt est
10 EIVIFROINI	1 000 000,00 €	1 200 000,00 €	décalée de 2022 à 2023.
10 DOTATIONS FONDS ET RESERVES	20 000,00 €	50 433,04 €	FCTVA
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	1 526 000,00 €	2 356 000,00 €	Maîtrise d'Œuvre et travaux Plan
45 OPERATIONS FOOR CONTPILE DE TIERS	1 320 000,00 €	2 330 000,00 €	Vélo refacturés à la CCOF
TOTAL RECETTES REELLES	3 003 000,25 €	4 161 208,04 €	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE	1 154 054,00 €	1 500 000,00 €	
FONCTIONNEMENT	1 134 034,00 €	1 300 000,00 €	
040 OPERATIONS D'ORDRE	385 550,00 €	520 000,00 €	Amortissements
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	- €	213 000,00 €	Reprise des avances forfaitaires
001 SOLDE POSITIF REPORTE	- €	1 379 791,96 €	
TOTAL	4 542 604,25 €	7 774 000,00 €	

REPARTITION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



Les budgets annexes

Afin de se conformer à la réglementation et aux grands principes budgétaires, il y a lieu de supprimer le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement pour chacun des 3 budgets annexes de la collectivité.

Ces virements, constituant les opérations d'ordres, ont pour objet la préparation de l'affectation du résultat.

Or, les résultats ne sont pas affectés dans les budgets annexes. C'est le budget principal qui participera à l'équilibre en cas de déficit, ou bénéficiera des éventuels excédents.

De ce fait, en attendant la fin des opérations d'aménagement et de commercialisation des différentes parcelles, les sections de fonctionnement seront votées en suréquilibre (les recettes étant supérieures aux dépenses).

BUDGET ANNEXE ZAE EST

> Section d'investissement

<u>INVESTISSEMENT</u>			
D-D-14050			
DEPENSES		RECETTES	
Rembours. emprunt	87 000,00 €	Emprunt	1 583 822,61 €
Résultat négatif reporté	1 082 822,61 €	Annulation stock initial	1 429 489,13 €
Stock final	1 843 489,13 €		
TOTAL	3 013 311,74 €	TOTAL	3 013 311,74 €

> Section de fonctionnement

<u>FONCTIONNEMENT</u>			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	400 000,00 €	Résultat réporté	659 889,58 €
Intérêts des emprunts (y compris les ICNE)	14 000,00 €	Stock final	1 843 489,13 €
Autres charges de la gestion courante	100,00€	Transfert des charges (opérations stocks)	14 000,00 €
Annulation stock initial	1 429 489,13 €		
Transfert des charges (opérations stocks)	14 000,00 €		
TOTAL	1 857 589,13 €	TOTAL	2 517 378,71 €

BUDGET ANNEXE ZAE SUD EXTENSION

> Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Remboursement emprunts	47 000,00 €	Emprunt	2 226 682,77 €
Résultat négatif réporté	2 074 682,77 €	Annulation stock initial	2 168 016,09 €
Stock final	2 273 016,09 €		
TOTAL	4 394 698,86 €	TOTAL	4 394 698,86 €

> Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	100 000,00 €	Résultat réporté	553 831,84 €
Intérêts des emprunts (y compris ICNE)	5 000,00 €	Stock final	2 273 016,09 €
Autres frais de gestion courante	100,00 €	Transfert des charges (opérations stocks)	5 000,00 €
Annulation stock initial	2 168 016,09 €		
Transfert des charges (opérations stocks)	5 000,00 €		
TOTAL	2 278 116,09 €	TOTAL	2 831 847,93 €

BUDGET ANNEXE ZA TOURISTIQUE DRACHENBRONN

> Section d'investissement

	RECETTES	
2 159 922,18 €	Emprunt	2 559 922,18 €
2 559 922,18 €	Annulation stock initial	2 159 922,18 €
A 710 9AA 26 F	TOTAL	4 719 844,36 €
	2 559 922,18 €	RECETTES 2 159 922,18 € Emprunt 2 559 922,18 € Annulation stock initial 4 719 844,36 € TOTAL

> Section de fonctionnement

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
DEI ENGES			
Travaux	400 000,00 €	Résultat réporté	3 156 181,34 €
Autres frais de gestion courante	100,00 €	Stock final	2 559 922,18 €
Annulation stock initial	2 159 922,18 €		
TOTAL	2 560 022,18 €	TOTAL	5 716 103,52 €